



L'Administration communale de Remicourt constitue une réserve de recrutement
PUERICULTEUR (H/F/X)
CDD/CDI temps plein/temps partiel – Echelle barémique D2

VOS MISSIONS

Le/la puériculteur/trice s'occupe d'enfants de la fin du congé de maternité jusqu'à leur entrée à l'école. Son rôle est de garantir leur bien-être, leur développement et d'accompagner les parents.

VOTRE PROFIL

- Être expérimenté(e) dans la fonction ;
- Être de bonne présentation ;
- Être respectueux(se) des normes de sécurité et d'hygiène ;
- Être motivé(e), fiable et ponctuel(le)
- Capacité d'adaptation, autonomie, sens de l'initiative et des responsabilités ;
- Capacité de rigueur et d'organisation ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- Avoir des aptitudes relationnelles, le sens de l'écoute et du dialogue ;
- Avoir une bonne capacité relationnelle avec l'équipe, la direction, les parents ;
- Aimer le travail en équipe ;
- Respecter le devoir de réserve et de déontologie.

VOTRE CONTRAT

- Contrat à durée déterminée ou indéterminée, à mi-temps/temps plein. Possibilité d'un CDI ultérieurement.
- Pour autant que le candidat remplisse les conditions requises, le traitement prévu sera calculé sur base de l'échelle barémique D2.
- Ancienneté valorisable (expérience dans une fonction similaire) entièrement acquise dans le secteur public et à concurrence de six ans maximum dans le secteur privé.
- Chèques-repas (8 euros).
- Pécule de vacances fixé à 92 % du salaire brut.
- Vacances annuelles : 26 jours de congés annuels + 6 à 8 jours extra-légaux (pour une année complète à temps plein).
- Deuxième pilier de pension.
- Possibilité de souscrire à une assurance hospitalisation à un prix avantageux.
- Remboursement des frais de transports en commun et indemnité vélo.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Être belge ou citoyen de l'Espace économique européen ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être en possession d'un diplôme/certificat reconnu par l'ONE :
 - Certificat de qualification puériculteur-trice – avec CESS,
 - Certificat de qualification agent d'éducation – avec CESS,
 - Certificat de qualification éducateur-trice (enseignement de promotion sociale) – avec CESS,
 - Certificat de qualification auxiliaire de l'enfance (enseignement de promotion sociale) – avec CESS,
 - Diplôme de formation « Chef(fe) d'entreprise : accueillant(e) d'enfants - IFAPME/EFPMME » - avec CESS,
 - Diplôme de Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant (enseignement de niveau supérieur) – avec CESS.
- Réussir l'examen de sélection.

COMMENT POSTULER

Les dossiers de candidature comprendront :

- _ Une lettre de motivation ;
- _ Un CV ;
- _ Une copie des diplômes et certificats exigés ;
- _ Un extrait de casier judiciaire modèle 2 daté de moins de 3 mois.

Les dossiers incomplets, hors délai ou qui ne seraient pas suffisamment en adéquation avec la fonction proposée ne seront pas retenus.

Les documents sont à transmettre pour le **30/10/2026** au plus tard à :

*Administration Communale de Remicourt – Service du Personnel
Rue Nouvelle Percée, 5 à 4350 Remicourt*

Ou personnel@remicourt.be

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la Direction de la crèche communale.
creche@remicourt.be - Tél : 04/250.75.70.

La Directrice générale f.f.,



Ayla SARI